

DEPARTEMENT DU CANTAL

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

DECISION DE LA PRESIDENTE n°2024-383
PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET :
Progiciel NetADS – Extension du module NetDIA à 13 communes

La Présidente de Saint-Flour Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 Juillet 2020 et n°2020-273 en date du 13 octobre 2020 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à la Présidente ;

Vu la décision du président n°2015-21 en date du 7 avril 2015 pour l'acquisition et l'installation du progiciel NetADS ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 8 juillet 2024 instituant le droit de préemption urbain sur l'ensemble des communes de Saint-Flour Communauté ;

Considérant de la nécessité d'étendre le module NetDIA du progiciel NetADS à 13 communes qui n'en étaient pourvues ;

Vu la proposition de la société OCI Urbanisme – PAT La Vatine – 7 rue Jacques Monod – 76130 MONT SAINT AIGNAN ;

DECIDE

Article 1 : D'approuver et de signer la proposition de devis relatif à l'extension module NetDIA du progiciel NetADS à 13 communes supplémentaires transmis par la société OCI Urbanisme – PAT La Vatine – 7 rue Jacques Monod – 76130 MONT SAINT AIGNAN pour :

- L'extension de la licence d'utilisation NetDIA pour un montant de 641 € H.T. soit 769,20 € T.T.C.,
- la maintenance annuelle pour un montant de 160 € H.T. soit 192 € T.T.C.;

Article 2 : De dire que les crédits :

- pour la licence sont inscrits aux budgets primitifs 2024,
- pour la maintenance annuelle seront inscrits aux budgets primitifs 2024 et suivants, chapitre 011.

Article 3 : Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de Saint-Flour.

Article 4 : De dire que tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être présenté devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Saint-Flour, le 8 juillet 2024

La Présidente,

Céline CHARRIAUD



Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.

Transmise en Préfecture le 12 JUIL 2024

Publiée sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'article 4 de l'ordonnance n°2012-1310 du 7 octobre 2012 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publication des actes de collectivités territoriales et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, le 12 JUIL 2024

Année de référence n°2024-1310
015-200066660-20240708-DEC2024-383-AU
publiée en ligne en vigueur et
Date de réception préfecture : 12/07/2024



DEVIS

Devis N°	Date	Validité
DE20240124	08/07/2024	30/09/2024

OCI URBANISME
7 rue Jacques Monod
Parc de la Vatine
76130 Mont Saint Aignan - FRANCE
Tél. : 02 79 41 02 00
Email : contact@oci-urbanisme.fr

Objet Extension NetDIA 13 com.
Affaire
Commercial Benoit CHALMETON

SAINT FLOUR COMMUNAUTE
Village d'entreprises
ZA du Rozier - Coren
15100 SAINT FLOUR
France
N° de TVA : FR76200066660
N° Siret : 20006666000016
Code client : CC15100
Mode de paiement : Virement 30 jours nets

Remarques

Référence	Désignation	Unité	P.U. € HT	Qté	Tx Remise	Mt Rem HT	Montant € HT	Code TVA
LPORTDIA30K	Equipement de 13 nouvelles communes du portail NetADS d'enregistrement des DIA LICENCE - Extension licence NetADS GU Portail Mairie - DIA à 13 communes supplémentaires	Licence	641,00	1,000			641,00	5
MPORTDIA30K	MAINTENANCE - Maintenance annuelle extension NetADS GU Portail Mairie - DIA à 13 com.	An	160,00	1,000			160,00	5

Code	Base € HT	Taux TVA	Montant TVA €
5	801,00	20,00	160,20

Total € HT	801,00
Taux remise %	
Net € HT	801,00
Total TVA €	160,20
Total € TTC	961,20
NET A PAYER €	961,20

Coordonnées bancaires : CIC MONT SAINT AIGNAN COQUETS
IBAN : FR76 3002 7160 5500 0201 3000 136 - BIC : CMCIFRPP

Pour toute commande, merci de bien vouloir indiquer :

le numéro de commande ou d'engagement :

Bon pour accord :

Le présent devis, signé, vaut acceptation des Conditions Générales de Vente consultables à l'adresse suivante :
<https://www.oci-urbanisme.fr/wp-content/uploads/2024/03/OCI-Urbanisme-ConditionsGeneralesVente-v1.20-20240322.pdf>

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20240708-DEC2024-383-AU
Date de télétransmission : 12/07/2024
Date de réception préfecture : 12/07/2024
N°Id CEE FR 69 509 182 895 - SIRET

OCI URBANISME - SAS au capital social de 493 100 € - RCS Rouen B 509 182 895 -

Siège - 7 rue Jacques Monod - La Vatine - 76130 MONT SAINT AIGNAN - Tél. 02 79 41 02 00 -Email : contact@oci-urbanisme.fr Page : 1/1

Le :